



**FOCAL**

Canadian Foundation for the Americas  
Fondation canadienne pour les Amériques  
Fundación Canadiense para las Américas  
Fundação Canadense para as Américas



THE CANADIAN CHAMBER OF COMMERCE  
LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

## **LE MULTILATÉRALISME À LA CROISÉE DES CHEMINS**

### **SYMPOSIUM PUBLIC DE L'OMC**

Genève, du 25 au 27 mai 2004

Rapport préparé conjointement par :

**Alex Lofthouse, Chambre de Commerce du Canada**

et

**Florencia Jubany, Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL)**

À l'intention de Commerce international Canada

Le 25 juin 2004

**AVERTISSEMENT** : Le présent rapport a été préparé à la demande de Commerce international Canada. Il est le fruit des travaux des auteurs et ne reflète ni la politique officielle du Canada, ni celle des organisations où travaillent les auteurs.

## Table des matières

1. Introduction	3
2. Organisation des séances et participation	3
3. Points forts des discussions	5
4. Opinions et commentaires de conclusion	13

## 1. Introduction

L'année 2003 a été une année de mise à l'épreuve pour les institutions internationales. En début d'année, la guerre menée contre l'Iraq par la coalition dirigée par les États-Unis a amené plus d'un observateur à se poser des questions fondamentales sur le rôle des Nations Unies et de ses différentes institutions dans les situations de guerre, de paix et de reconstruction consécutive à un conflit. Plus tard dans l'année, une autre institution multilatérale, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), a également été mise à mal lorsque sa réunion ministérielle (qui a eu lieu à Cancún, au Mexique, en septembre 2003) s'est terminée dans la plus grande confusion, sans qu'aucun accord ne soit conclu sur les principales questions en jeu. C'était la deuxième fois en quatre ans qu'une réunion ministérielle de l'OMC se terminait de la sorte.

L'OMC a convoqué son quatrième symposium public annuel à Genève, huit mois après l'impasse des négociations ministérielles de Cancún. Ce symposium, intitulé « Le multilatéralisme à la croisée des chemins », a été l'occasion d'examiner les questions et l'orientation des négociations commerciales du « Cycle de Doha ». En effet, si les divisions subsistaient, il semble que l'acrimonie et la tension qui s'étaient exprimées à Cancún remontaient à suffisamment longtemps pour qu'un bon échange ait pu être envisagé sur un certain nombre de questions.

Selon l'OMC, plusieurs centaines d'organisations non gouvernementales (ONG)<sup>1</sup> s'inscrivent chaque année pour assister à ce symposium. Une nouvelle fois, les groupes non gouvernementaux canadiens étaient bien représentés, avec la présence de plus de 40 Canadiens.

Le présent document est un rapport de cette rencontre. Il a été préparé par deux des participants canadiens. Vu l'ampleur du programme et étant donné que de nombreuses séances abordaient des thèmes qui se chevauchaient, il n'a pas été possible de rendre compte de chaque séance en détail. Le présent rapport vise plutôt à fournir un résumé et une analyse du symposium de cette année, tel qu'il a été vécu par des participants canadiens. On y résume donc les principaux thèmes débattus et les points de vue canadiens. Il contient également des propositions visant à améliorer le contenu, la forme et le déroulement des futurs événements.

D'autres participants canadiens ont été consultés pour préparer ce rapport, mais les points de vue qui y sont exprimés appartiennent aux auteurs. Ils ne reflètent en aucun cas la politique officielle du Canada ou les politiques ou opinions de la Chambre du Commerce du Canada ou de la Fondation canadienne pour les Amériques (FOCAL). Les auteurs assument la responsabilité pleine et entière du présent rapport et de toute erreur ou omission pouvant s'y trouver.

Les auteurs remercient les différents participants, Commerce international Canada et la Mission permanente du Canada auprès de l'OMC pour leur aide dans la préparation du présent rapport.

---

<sup>1</sup> **Dans le présent rapport, on emploie le terme « ONG » dans le sens où il est généralement compris dans le contexte de l'OMC, c.-à-d. pour désigner de façon générale et générique toute entité non gouvernementale, quels que soient sa structure, ses membres ou son programme.**

## 2. Organisation des séances et participation

Le symposium s'est déroulé en 29 séances, dont seulement quatre ont été organisées par le Secrétariat de l'OMC (contre environ la moitié l'année précédente), illustrant la volonté des participants de faire preuve d'un engagement actif. Les autres séances ont été organisées par diverses organisations non gouvernementales et organismes internationaux, dont l'International Centre for Trade and Sustainable Development, la Coalition internationale d'agriculteurs visant l'adoption par l'OMC de règles justes et équitables en matière de commerce agricole, Third World Network, Oxfam, Geneva Women for International Trade, UNICE (l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). La Commission européenne a organisé deux séances, et le Fonds monétaire international en a organisé une.

Environ le cinquième des séances portait sur divers aspects des négociations agricoles; un autre cinquième sur les perspectives et les espoirs des pays en développement après l'échec de Cancún, et un autre visait à aborder la question de savoir comment traduire la libéralisation des échanges en développement durable. Le reste des séances portait sur l'environnement et la biodiversité; la portée, les réformes et les perspectives d'avenir de l'OMC, et les défis et avantages que présentent le commerce et les accords régionaux et la collaboration Sud-Sud pour le système commercial multilatéral.

### Participation du Canada

Plus de 50 représentants d'organisations gouvernementales et non gouvernementales canadiennes ont participé au symposium, constituant l'une des plus grandes délégations nationales présentes. Parmi ces personnes, certaines représentaient les intérêts du secteur agricole - ce qui n'a rien de surprenant, vu la place qu'occupent les questions agricoles dans le Cycle de Doha. Toutefois, des établissements d'enseignement, des organismes de développement et des groupes d'analystes étaient également représentés, ainsi qu'une importante association commerciale canadienne. Outre la forte participation de représentants non gouvernementaux, quatre ministères fédéraux étaient également présents ainsi que deux gouvernements provinciaux.

### Autres remarques sur la participation au symposium

Comme lors des symposiums précédents, les représentants des États-Unis étaient peu nombreux. Les représentants de la Mission des États-Unis auprès de l'OMC ont assisté à plusieurs séances, mais aucun représentant du gouvernement des États-Unis n'a participé aux groupes spéciaux (*panels*). Il n'y avait aucun représentant du secteur commercial américain, et très peu d'ONG établies aux États-Unis.

Les représentants du Brésil et du Mexique n'avaient pas l'air nombreux non plus, ce qui est particulièrement décevant dans le cas du Brésil, vu le rôle actif qu'il joue actuellement au sein de l'OMC par le biais du G20. La participation de pays d'Afrique et d'Asie était également faible. Il faudrait déployer un effort plus intense pour faire participer ces régions et pays absents, tant au niveau gouvernemental que non gouvernemental, aux futurs symposiums.

L'équilibre entre hommes et femmes est un autre point à mentionner. Le contraste était net entre le petit nombre de femmes qui ont présenté des exposés et le nombre élevé

de femmes présentes dans le public. Bien que la représentation canadienne ait été assez équilibrée lors des symposiums précédents, cette année, le ratio approchait de 33 %.

### **3. Points forts des discussions**

Lancé à Doha, au Qatar, en novembre 2001, le dernier cycle de l'OMC, baptisé Programme de Doha pour le développement (PDD), repose sur la reconnaissance du fait qu'il est déterminant de procéder à de véritables réformes agricoles pour assurer la croissance des pays en développement, débloquer les négociations dans leur ensemble et ouvrir la voie aux réformes dans d'autres secteurs.

Pour l'instant, on n'a pas assisté à la matérialisation de beaucoup de ces notions, et l'unique aboutissement tout à fait positif de ce cycle est l'accord sur les médicaments génériques. Le Canada est le seul pays à avoir promulgué une loi à partir de cet accord et a d'ailleurs reçu des éloges à plusieurs reprises à cet égard au cours du symposium. Le Canada a pris cette initiative pour être en accord avec les préoccupations qu'il exprime sur le développement au cours de ce cycle de Doha.

Depuis la réouverture des négociations en février, l'humeur des négociateurs semble s'être améliorée, mais c'est au niveau technique que les progrès avancent le plus rapidement. Les négociateurs se sont fixé un nouveau délai, le 30 juillet, pour atteindre une série de résultats, notamment un cadre de modalités sur l'agriculture, et des résultats sur l'accès aux marchés non agricoles et sur les questions de Singapour. La principale pierre d'achoppement demeure l'ampleur avec laquelle les notions de subventions à l'agriculture (tant nationales qu'à l'exportation) et d'accès aux marchés peuvent être insérées dans un texte-cadre afin de satisfaire les pays en développement et surtout les pays de l'Union européenne et les États-Unis.

À beaucoup d'égards, la situation n'a pas tellement évolué depuis la rencontre de Cancún, et le reste du cycle n'aboutira pas si un accord politique distinct sur l'agriculture n'intervient pas. En effet, les élections imminentes aux États-Unis et le prochain renouvellement de la Commission européenne (et le gel des prises de décisions politiques qui en résultera certainement) rendent impérative la conclusion d'un accord d'ici la fin du mois de juillet si l'on souhaite faire progresser les négociations de ce cycle dans un avenir proche.

Le symposium a suivi de près la proposition de la Commission européenne d'engager des discussions sur les subventions à l'exportation de produits agricoles, subventions critiquées s'il en est. Les Européens ont également laissé entendre dans leur lettre du 9 mai adressée aux Membres de l'OMC qu'ils seraient peut-être prêts à laisser tomber trois des quatre questions de Singapour qui suscitent des divisions : marchés publics, investissement et politique en matière de concurrence. Quant à la quatrième, facilitation des échanges, elle demeurerait à l'ordre du jour. Cette annonce a été immédiatement suivie de deux mini-rencontres ministérielles à Londres et à Paris dans l'optique de redonner une dynamique au cycle, en perte de vitesse.

En dépit des déclarations positives qui ont suivi ces deux rencontres et du discours d'ouverture du symposium de l'OMC prononcé par son directeur général, M. Supachai Panitchpakdi, l'humeur des représentants des ONG, des établissements d'enseignement et du gouvernement présents à Genève oscillait entre l'optimisme

réservé et le scepticisme quant à la possibilité qu'on puisse s'entendre sur un texte-cadre avant la fin du mois de juillet. De fait, l'ambiance générale du symposium était assombrie par une certaine incrédulité envers l'aptitude du PDD à produire des résultats convaincants en matière de développement.

### Négociations sur l'agriculture

Comme les années précédentes, on a fait une large place aux questions agricoles dans ce symposium. Cela n'est pas surprenant, car l'agriculture est tout à fait au cœur du Cycle de Doha et est considérée par beaucoup comme le thème charnière des progrès relatifs au Programme pour le développement. Plusieurs séances ont été organisées sur ce thème, et de nombreuses questions de fond ont été approfondies en trois jours.

De nouveau, le fait que les pays industrialisés subventionnent largement l'agriculture (notamment les États-Unis et l'Union européenne) a fait l'objet d'intenses critiques. Apparemment, personne ne met en doute le consensus selon lequel ces subventions pénalisent les agriculteurs des pays en développement (et ceux de certains pays développés comme le Canada). Il s'agit manifestement d'une question de volonté politique. Toutefois, on a également remarqué que si elle s'inscrit comme un élément incontournable d'une solution pour l'agriculture, la suppression des subventions ne résoudra pas tout. Il y a bien d'autres questions d'accès aux marchés, par exemple les droits de douane et le détournement des règlements sur la sécurité et la qualité à des fins protectionnistes, qui ont peu de chose à voir avec les subventions directes.

Les groupements professionnels agricoles ont fermement maintenu que les revenus agricoles doivent constituer une priorité plus importante. En effet, l'un des participants a fait remarquer que certaines subventions sont octroyées parce que le marché ne fonctionne pas et que le prix de nombreux produits est sous-évalué.

Les réductions tarifaires demeurent controversées. La formule composite qui consisterait à combiner la formule du Cycle d'Uruguay, qui fixe une réduction moyenne (avec une réduction minimale par ligne tarifaire), et la formule suisse, en vertu de laquelle on réduirait tous les droits de douane de façon horizontale jusqu'à un plafond maximal, rencontre encore beaucoup de résistance de la part des pays en développement. Au symposium, aucune autre formule d'accès aux marchés n'a été proposée, alors qu'on avait demandé au G20 de le faire lors de la mini-rencontre ministérielle de Paris qui s'était tenue plus tôt en mai. Certains participants ont fait remarquer que, pour être bénéfiques et parfaitement efficaces, les réductions tarifaires doivent être combinées à un accès aux marchés sans réserves.

Le Canada est partisan de la suppression de toutes les subventions à l'exportation des produits agricoles et à l'adoption de règles qui garantiraient que les autres types d'aides à l'exportation (comme les crédits à l'exportation et l'aide alimentaire) ne deviennent pas des formes de subventions à l'exportation déguisées. Le Canada souhaite également (entre autres choses) la réduction à des niveaux *de minimis* du soutien interne, qui fausse les échanges, la mise en place d'une limite générale du soutien interne de tous types, et l'adoption de règles sur les contingents tarifaires pour veiller à ce qu'ils ne bloquent pas l'accès aux marchés. Toutefois, deux aspects de la politique agricole canadienne restent largement discutables, tant au Canada qu'à l'étranger, soit la gestion de l'offre et les entreprises commerciales d'État (comme la Commission canadienne du blé).

Plusieurs participants canadiens ont déclaré qu'il est important de clarifier les perceptions erronées sur la gestion de l'offre et d'autres pratiques de commercialisation; ils ont dit croire que l'OMC n'avait pas le pouvoir de démanteler de telles structures. En ce qui concerne les entreprises commerciales d'État, un point sur lequel le Canada a également été chaudement critiqué par certains autres Membres de l'OMC, un participant canadien a déclaré que l'OMC ne pouvait pas supprimer l'aptitude à commercialiser des produits comme le blé de façon collective tout en autorisant les multinationales agroalimentaires à poursuivre leurs activités comme si de rien n'était.

Un participant a mentionné le lien intéressant qui existe entre la politique en matière de concurrence et la concentration de la puissance économique, ce que certaines organisations agricoles canadiennes voient comme un problème. Un autre a déclaré que, selon lui, on ne peut pas se pencher efficacement sur la question de la concentration de la puissance économique à l'échelle internationale, car il n'existe aucun cadre international sur la concurrence, et il est peu vraisemblable qu'on en adopte un si les questions de Singapour restent en dehors de l'OMC.

#### Domaine d'activités de l'OMC (questions de Singapour)

L'un des thèmes récurrents du symposium a été la question du domaine d'activités de l'OMC, et la question de savoir si l'OMC se penche sur trop de questions non commerciales qui ne s'inscrivent pas au cœur de son mandat. Ce point suscite des questionnements depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce). Ces quelques dernières années, il est particulièrement présent dans le débat sur les questions de Singapour. Ces questions ont été, pour la plupart, fermement mises en avant par l'Union européenne (et dans une certaine mesure par le Japon), et elles ont été tout autant rejetées par les pays en développement et les ONG. (À l'égard des questions de Singapour, l'approche du Canada était d'accepter ce qu'il est possible d'accepter; il a généralement soutenu l'idée de lancer des négociations, sans en être l'un des principaux demandeurs.)

En vertu de la Déclaration de Doha de 2001, des négociations devaient être lancées sur ces quatre questions - investissement, concurrence, facilitation des échanges et transparence des marchés publics - et aboutir à un « consensus explicite » (terme qui n'a jamais été défini et qui, depuis lors, complique les discussions sur les questions de Singapour). À Cancún, les pourparlers sur ces quatre questions ont fait jaillir la question de savoir s'il fallait en débattre séparément, une par une, ou si l'on se lançait (ou non) dans des négociations globales en les prenant comme un tout. Depuis, on a convenu, y

compris les pays demandeurs, qu'il valait mieux les traiter séparément. En fait, la position de l'UE a évolué à un point tel qu'elle souhaite désormais reporter trois de ces quatre questions à un examen ultérieur et qu'elle ne demande l'engagement de réelles négociations que sur la facilitation des échanges.

Cependant, même cette position est jugée inacceptable par les pays en développement et les ONG qui disent parler au nom du développement. De nombreux participants au symposium ont bien fait savoir que le fait de débattre de trois des quatre questions de Singapour, même dans un contexte d'examen, signifiait que les négociations finiraient par être favorablement accueillies, ce qu'ils jugent inacceptables. En ce qui a trait à la facilitation des échanges, ils ont argué du fait que ce seul thème serait un fardeau trop lourd pour les capacités de négociations et de mise en œuvre des pays en développement, et qu'il faudrait donc également l'abandonner.

Le débat en cours sur les questions de Singapour soulève un point intéressant : quelles sont les limites du mandat de l'OMC? C'est là l'une des questions les plus déterminantes pour l'avenir de l'organisation. Devrait-elle continuer à étendre sa capacité de régulation à d'autres zones de gouvernance économique? Ou finira-t-elle en substance par devenir le « tribunal international du commerce mondial », autrement dit, deviendra-t-elle de plus en plus une organisation de règlement des différends et de moins en moins un organe régulateur? Cette question reste en suspens, mais si l'OMC ne parvient plus à rassembler ses Membres sur un accord politique à l'émergence de nouvelles questions, il est possible qu'elle se rapproche des frontières extrêmes de son mandat.

### Commerce et développement

Au cœur de ces discussions, il y avait la question de l'inégalité - au sein des pays, entre les pays et entre les sexes - et la façon dont le protectionnisme et l'ouverture des marchés pèsent dans ces réalités. En même temps s'est révélée la compréhension du fait que si les échanges améliorent généralement le bien-être, il y a à la fois des gagnants et des perdants. Les questions précisément soulevées portaient sur le chômage, le renforcement des capacités, les fonds d'ajustement, le traitement spécial et différencié, et le rôle des femmes dans la croissance des échanges par leur implication dans des petites et moyennes entreprises (PME). Dans l'ensemble, (pas nécessairement dans des séances individuelles), le traitement réservé aux thèmes portant sur les multiples aspects du commerce et du développement au cours du symposium a été complet et équitable. Le ton qui a prédominé au cours des séances était plutôt sceptique sur la capacité du Cycle de Doha de réaliser quoi que ce soit de concret en matière de développement. Le sentiment que trop avait été promis lors du lancement du cycle en 2001 régnait, ainsi qu'un sentiment de rappel à la réalité quant aux limites de la libéralisation du commerce multilatéral. Quelques voix coléreuses se sont fait entendre; et l'un des participants a ouvertement appelé le PDD le « cycle de l'anti-développement ».

*Cohérence des politiques* : Ce point a été l'un des thèmes récurrents du symposium; mais il n'en est pas clairement ressorti que la cohérence des politiques est un point de vue partagé. Certaines parties semblent penser que chaque institution (OMC, Organisation internationale du Travail et organismes de l'ONU) devrait s'en tenir à son mandat. D'autres sont d'avis qu'il est absolument vital d'améliorer la cohérence des politiques pour s'attaquer à la pauvreté dans le monde, stimuler la croissance et la

prospérité et, en bout de ligne, s'assurer que la libéralisation des échanges est un instrument du développement. M<sup>me</sup> Evelyn Herfkens, coordonnatrice exécutive du Secrétaire général de l'ONU pour la campagne de promotion des Objectifs de développement du millénaire et ancienne ambassadrice des Pays-Bas auprès de l'OMC, a fait remarquer que les Objectifs de développement du millénaire rassemblent pour la première fois l'ONU, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Pourtant, sans avancée dans les négociations commerciales multilatérales, les objectifs de réduction de la pauvreté ne seront pas atteints d'ici à 2015. L'absence de cohérence des politiques au sein d'un même gouvernement, lorsque par exemple, les ministres des Finances, des Affaires étrangères et de la Santé suivent des programmes incompatibles, est tout aussi problématique.

La question de la cohérence des politiques a également été abordée dans les discussions sur le commerce et l'environnement. En plus de prévoir la tenue de négociations sur la réduction des droits de douane appliqués aux biens et services environnementaux, la Déclaration de Doha a également prévu la tenue de discussions visant à clarifier la relation entre l'OMC et les accords environnementaux multilatéraux (AEM). Plusieurs interlocuteurs ont précisé que, s'il n'est peut-être pas souhaitable d'intégrer des règlements environnementaux directement dans les accords de l'OMC, il existe un manque d'équilibre entre la gouvernance économique et environnementale (et sociale) au niveau international; ils ont exprimé l'espoir que le PDD puisse y répondre d'une façon ou d'une autre.

La notion de *marge d'action politique* est revenue à plusieurs reprises dans les discussions. Pour Werner Corrales, de l'International Center for Trade and Sustainable Development (ICTSD), les deux éléments clés de la marge d'action politique sont les suivants : a) souplesse d'avoir recours aux règles du système de commerce multilatéral, et b) coordination et cohérence au sein des institutions multilatérales, par exemple, concernant l'aide publique au développement. Selon lui, pour améliorer la marge d'action politique, il faut appliquer le principe du traitement spécial et différencié (TSD) dans certains domaines comme les exigences de rendement et de contenu, le transfert de technologie et les marchés publics, par exemple. Pour renforcer la marge d'action politique, il faut également selon lui élaborer des mesures de renforcement des capacités dans le domaine du commerce, par exemple dans la diversification des échanges, domaine dans lequel de telles mesures n'existent pas, selon M. Corrales, et où on se contente de se conformer aux engagements souscrits dans le cadre de l'OMC.

*Les femmes et le commerce* : La séance intitulée « L'influence des femmes dans les petites, moyennes et micro-entreprises sur l'accroissement des échanges dans le cadre des Accords de l'OMC » a mis en relief la forte corrélation qui existe entre l'expansion du commerce et la hausse du nombre d'emplois pour les femmes : l'expansion du commerce stimule la croissance là où existe un avantage comparatif, lequel dans les pays en développement est souvent à prédominance de main-d'œuvre et crée des possibilités d'emploi pour les femmes. Les personnes qui présentaient un exposé et les participants se sont entendus sur le fait que l'égalité entre les sexes n'est pas un problème lié au commerce, mais au développement, notamment le fait que les femmes représentent une bonne part de la main-d'œuvre (p. ex., à Madagascar les trois quarts de la main-d'œuvre sont des femmes), mais disposent d'un accès inégal aux ressources. Barbara Mowat, intervenante canadienne (Impact Communications Ltd.), a été très crédible dans la présentation d'un exposé très intéressant, assurant ainsi une forte participation canadienne à cette séance. Par ailleurs, la participation et l'implication

personnelles actives de Sergio Marchi, ambassadeur du Canada auprès de l'OMC, ont été remarquées et saluées.

*Le commerce et l'environnement* : Comme les années précédentes, les discussions sur le lien entre le commerce et l'environnement ont occupé une grande place au symposium, puisque cinq séances portaient sur des sujets reliés à l'environnement.

Un thème intéressant qui est revenu durant plusieurs de ces discussions a été le fait que l'OMC est loin d'être la seule institution ou le seul régime juridique pertinent pour les questions touchant au commerce et à l'environnement (et, de manière plus fondamentale, aux questions relatives au développement durable). Le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Convention sur la diversité biologique, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, et même la Cour internationale de justice ont tous été signalés et qualifiés d'institutions et de tribunes dont les mandats sont également pertinents et, dans certains cas plus appropriés, pour aborder ces questions.

Cela dit, il ne s'agit pas simplement d'une question de « cohérence des politiques » (encore que, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, la question soit importante). Dans la séance sur l'environnement et la gouvernance, Tom Crompton du World Wildlife Fund et Vice Yu du South Centre ont fait remarquer qu'il s'agit également de reconnaître les limites des capacités et des compétences de l'OMC, ainsi que les limites du mandat de la Déclaration de Doha. Dans la séance sur les prescriptions environnementales et l'accès aux marchés, Steve Porter du Center for International Environmental Law et Paulo Ferraciola d'InMetro (Brésil), ont également évoqué ces limites dans la perspective des prescriptions environnementales et de l'accès aux marchés.

Au cours de la même séance, Pierre Houselman d'ISEAL Alliance et Nigel Garbour d'EuropaGap ont évoqué le rôle des normes volontaires et des codes de bonnes pratiques, qui peuvent s'appuyer sur le cadre juridique établi dans des domaines comme les accords relatifs aux obstacles techniques au commerce (OTC) et les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). Mais Paulo Ferraciola a fait remarquer que l'Accord OTC ne parle pas de l'équivalence des normes privées, ce qui peut être problématique pour les pays en développement.

Les intervenants ont parlé également des conséquences de la libéralisation du commerce sur la biodiversité, Alejandro Nadal d'El Colegio de Mexico et Heidi Bravo, de l'Union suisse des paysans, faisant tous les deux remarquer qu'il y a peu de retombées positives à cet égard, même si certains avantages de prix et de rendement ont été constatés pour certaines cultures. Prenant la parole à la même séance, Paul Martin, de la mission canadienne à Genève, a fait une distinction entre les espèces étrangères envahissantes et les OGM. Il a fait l'observation intéressante que l'Accord SPS ne ferait pas cette distinction.

#### Perspectives d'avenir pour les pays en développement

Le principal message émanant des personnes qui ont présenté un exposé portait sur la nécessité d'ajouter des politiques complémentaires à la libéralisation des échanges. Kenneth Heydon (OCDE) et Guy de Jonquières (Financial Times) ont rappelé que les politiques et les institutions nationales sont essentielles pour pouvoir tirer parti de la libéralisation des échanges et générer une croissance soutenue. Veiller à répartir les

revenus de façon plus équitable et assurer une cohérence améliorée entre les pratiques de commerce et de développement figuraient également en tête des recommandations. Ils ont également exhorté les pays à élargir leur champ de vision au-delà de la réduction des subventions à l'agriculture, dont l'impact économique positif est, de toutes façons, condamné à être limité. M. Haydon a cité une étude de l'OCDE selon laquelle les deux tiers des gains des pays en développement proviendront de la libéralisation des échanges dans les secteurs des moteurs et des pièces automobiles, des textiles et des biens agricoles transformés. M. Haydon a également appelé les pays en développement à conquérir de nouveaux marchés d'exportation. Le Brésil, par exemple, a entamé une stratégie ambitieuse de diversification commerciale géographique, particulièrement avec d'autres pays en développement.

*Commerce Sud-Sud* : Les notions de commerce et de coopération Sud-Sud ont pris un certain élan ces dernières années et ont été l'objet de plusieurs séances. Quelques personnes, notamment l'ambassadeur du Chili Alejandro Jara, ne se sont pas montrées enthousiastes au sujet de la notion de commerce Sud-Sud, la qualifiant même de « vision artificielle du monde », soutenant que les entreprises ne voient pas la chose sous cet angle. Au contraire, M<sup>me</sup> Lackshmi Puri (CNUCED) a fait référence à la coopération Sud-Sud comme une « promesse qui ne s'est pas matérialisée pendant des années » et « une idée dont le temps est venu de se concrétiser ». Elle a indiqué que l'un des traits caractéristiques sous-jacents du commerce Sud-Sud, particulièrement en Asie du Sud-Est, est « un continuum de concurrence complémentaire » par lequel les pays, plutôt que de rivaliser de concurrence pour vendre le même produit, coopèrent désormais pour se diversifier et pénétrer ensemble de nouveaux marchés. On peut citer d'autres faits et caractéristiques sur le commerce Sud-Sud :

- 43 % des échanges des pays en développement se font entre eux;
- Le commerce Sud-Sud affiche un taux de croissance deux fois plus rapide que le taux de croissance du commerce mondial;
- Dans le commerce Sud-Sud, la diversité des produits manufacturés est plus élevée que dans les exportations des pays en développement vers les pays développés (80 % des exportations de produits manufacturés sont intra-régionales);
- La Chine est le moteur du commerce Sud-Sud (à titre de gros importateur de produits de base, de services et de biens, et à titre d'exportateur d'énergie);
- La plus grande partie du commerce Sud-Sud est intra-régionale, encadrée par des accords commerciaux régionaux.

- *Traitement spécial et différencié* : Les pays en développement n'étaient pas tout à fait d'accord sur l'efficacité globale du TSD. Certains représentants semblaient prêts à remettre en question la plus grande partie du mandat de la Déclaration de Doha afin de renforcer les dispositions sur le TSD. D'autres, comme l'ambassadeur Jara (Chili), ont affirmé que les pays en développement ont, de manière générale, consacré trop de capital politique à la négociation de TSD, avec, au bout du compte, peu de résultats. Le Canada est favorable au principe du traitement spécial et différencié; il soutient les propositions qui contribuent à faciliter l'intégration des pays en développement à l'OMC. Il s'est toutefois prononcé contre les propositions qui impliqueraient des obligations illimitées en matière d'assistance technique.

- *Assistance technique liée au commerce (ATC) et renforcement des capacités dans le domaine du commerce (RCC)* : La nécessité d'améliorer l'ATC a été rappelée dans plusieurs séances. Des questions ont été soulevées sur la pertinence du niveau des

programmes d'assistance et sur le fait de savoir si les besoins étaient comblés, au moins partiellement. Kenneth Heydon (OCDE) a insisté sur la nécessité de l'ATC et du RCC, notamment en ce qui a trait à l'aide qu'il faut apporter aux pays en développement pour qu'ils recueillent les fruits du commerce, en accroissant les importations et en diversifiant les exportations. Les discussions sur l'assistance technique font partie de celles où le Canada a été cité, le Canada étant un fournisseur important d'ATC et un acteur important dans ce domaine, par l'intermédiaire du Fonds global d'affectation spéciale de l'OMC et de l'institut de formation de l'OMC. Plus précisément, la proposition présentée à l'OMC par le Canada et l'Égypte sur les mesures SPS, exigeant des pays développés qu'ils apportent une assistance technique aux pays en développement lorsque ces derniers établissent de nouvelles exigences en matière de mesures SPS, a été mentionnée par Falou Samb (Agence de coopération et d'information pour le commerce international) au cours de la séance intitulée : « Pour une meilleure intégration de l'Afrique dans le système commercial multilatéral : Approche stratégique ».

- *Fonds d'ajustement* : Dans plusieurs séances, on a fait référence au Mécanisme d'intégration commerciale (MIC) lancé au début du mois de mai 2004 à titre d'exemple de cohérence des politiques et de modèle de soutien du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre du PDD. La séance organisée par le FMI était de petite envergure, mais beaucoup de participants y ont assisté, car c'était l'une des premières occasions pour le public de se renseigner directement sur le MIC. Les participants ont d'ailleurs été plutôt déçus d'apprendre que le champ d'action du MIC est très limité et essentiellement axé sur les macro-vulnérabilités liées à la balance des paiements qui résultent de la libéralisation des échanges, particulièrement dans les petites économies des Caraïbes et d'Afrique. L'un des objectifs du MIC est donc d'aider les pays à passer d'un système de revenu qui repose sur la perception de droits à l'importation et à l'exportation à un système fondé sur la taxe à la consommation, telle que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). (À cet égard, il est surprenant qu'aucune mention n'ait été faite de la nature régressive de la TVA et qu'aucune discussion n'ait été engagée sur les moyens d'alléger la charge fiscale des plus pauvres, notamment sur les denrées alimentaires et les médicaments.)

Une autre préoccupation du MIC sera de gérer l'impact de l'érosion de la marge préférentielle de l'UE (sucre et bananes) et l'impact de l'Accord sur les textiles et les vêtements (qui remplace l'AMF sur les textiles et les vêtements–contingents). Dans toutes les séances, on a atteint un consensus sur le fait que l'impact sera très élevé, qu'on ressentira la plupart des changements entraînés par l'Accord sur les textiles et les vêtements en 2005, et qu'il aurait fallu les étaler dans le temps.

### Régionalisme et multilatéralisme

Le débat sur la question de savoir si les accords commerciaux régionaux constituent des pierres d'achoppement ou de réelles composantes d'accords commerciaux multilatéraux s'est déroulé dans plusieurs séances. Cette question est particulièrement pertinente alors que le processus multilatéral semble s'être quelque peu embourbé, et que plusieurs pays, notamment les États-Unis, se tournent vers des accords bilatéraux et plurilatéraux.

Certains participants ont déclaré que les accords commerciaux régionaux et préférentiels non seulement déplacent les échanges, mais détournent les ressources et

l'attention des pays relativement aux négociations multilatérales. Cet argument est particulièrement vrai pour les pays les plus petits qui ont une capacité de négociation commerciale limitée (un participant du Burkina Faso a illustré ce point en faisant remarquer que quatre personnes seulement mènent l'intégralité des négociations commerciales du pays.) Des forums de moindre envergure, comme les négociations régionales et préférentielles, peuvent constituer des occasions pour exercer des pressions directes, et les résultats peuvent être coûteux (c.-à-d., les questions qui ne passent pas dans un contexte multilatéral sont abordées au niveau bilatéral). L'une des principales critiques à l'encontre des accords régionaux et préférentiels est qu'ils peuvent être complexes à gérer, particulièrement concernant les règles d'origine. De plus, c'est souvent au sein des tribunes multilatérales que l'on atteint les meilleurs résultats (p. ex., réforme agricole).

Pour les partisans du point de vue inverse, les accords commerciaux régionaux (ACR) peuvent servir de « laboratoires » pour la conclusion d'arrangements commerciaux multilatéraux; en effet, ils fournissent l'occasion de libéraliser les échanges avec plus de confort que dans un contexte multilatéral. De plus, les ACR permettent, tant aux négociateurs qu'aux entreprises, d'acquérir une expérience qui peut être mise à profit sur la scène multilatérale. Un groupe de pays plus petits, notamment s'ils partagent la même langue et le même niveau de développement, peut souvent négocier plus rapidement que sur la scène multilatérale, où le nombre de pays et la diversité des intérêts en présence ralentissent généralement le processus. Enfin, les ACR peuvent également stimuler le développement régional en encourageant le lancement de projets d'infrastructure communs (p. ex., la construction de routes et de ponts), l'intégration matérielle et la réduction des coûts de transport.

Au bout du compte, il s'agit d'une question de politique qui doit être réglée par les États membres et non par l'OMC, car ce sont eux qui font les choix des accords commerciaux à négocier ou non. Toutefois, la question touche directement le mandat de l'OMC, car l'OMC a pour mission de contrôler les accords commerciaux régionaux qui sont conclus et de veiller à ce qu'ils soient compatibles avec les règles multilatérales établies. De façon plus générale, l'OMC a été créée dans l'optique d'administrer un système de règles communes. On peut certes affirmer que les accords régionaux et bilatéraux permettent d'atteindre des résultats plus rapides qu'en passant par le cadre multilatéral, mais il faut toutefois préciser que les règles communes peuvent également devenir de moins en moins communes à ses Membres au fil du temps et au fur et à mesure que de nouveaux accords sont conclus.

Pour sa part, le Canada n'aborde pas la question en considérant qu'il faut absolument faire un choix. Il soutient depuis longtemps avec ferveur le multilatéralisme fondé sur des règles, mais, depuis quelques années, il combine ce système d'échanges à un programme actif de négociations bilatérales, plurilatérales et régionales. Jusqu'à présent, le Canada a signé des accords commerciaux de libre-échange ou préférentiels avec les États-Unis et le Mexique (ALENA), le Chili, le Costa Rica et Israël. Le Canada est également en pleines négociations pour la conclusion d'un accord sur la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et poursuit en parallèle d'autres négociations ou discussions exploratoires avec Singapour, le Groupe des 4 de l'Amérique centrale (Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua), la CARICOM, la Communauté andine et l'Union européenne.

#### **4. Opinions et commentaires de conclusion**

Dans l'ensemble, les participants avaient une impression positive du symposium; toutefois, les participants canadiens ont présenté quelques propositions d'améliorations, notamment :

##### **Pour le Canada :**

Le Canada « devrait être la Norvège », selon les propres mots d'un participant. Autrement dit, le Canada devrait offrir une aide pour permettre aux pays en développement de participer au symposium, comme l'ont fait les Norvégiens par le passé.

Liaison avec les participants canadiens à Genève : Les participants ont apprécié la séance de débriefage de l'ambassadeur Marchi et du personnel de la mission canadienne qui a précédé le lancement du symposium. Les commentaires ne sont pas aussi positifs concernant la séance de récapitulation qui a suivi la clôture officielle du symposium, surtout en raison des attentes divergentes de certains participants et organisateurs.

Cette dernière séance à la mission canadienne a donné aux participants canadiens l'occasion de se réunir et d'échanger leurs impressions sur le symposium de trois jours, dans le but d'améliorer les symposiums futurs. À cette fin, le CCC et FOCAL ont distribué cette année un questionnaire simple demandant les réactions sur le contenu, le processus et la structure, puis l'ont envoyé par courriel aux participants.

Certains participants se sont montrés vivement intéressés à ce que cette dernière séance serve à approfondir les discussions soulevées par le symposium. Dans cet esprit, un participant a suggéré que les membres du personnel de la mission canadienne y jouent un rôle, en répondant à des questions et en clarifiant certains propos ou en validant les renseignements que les participants glanent çà et là dans les séances.

Pour les séances de clôture ou les séances rétrospectives, les organisateurs pourraient envisager une structure qui répond au besoin de rétroaction et au désir de certains participants de discuter davantage du contenu. Une possibilité consisterait à demander, dès la séance de débriefage précédant le début du symposium, à des participants (de trois à cinq) représentant divers secteurs ou intérêts (agriculture, environnement, milieu des affaires, pays en développement, etc.) de transmettre leurs observations de façon informelle à la séance de récapitulation afin de lancer la discussion.

##### **Pour l'OMC :**

Logistique : Les participants canadiens s'entendaient sur la nécessité d'une politique cohérente en matière de sécurité. Certains ont dû remettre leurs passeports, tandis que d'autres pouvaient remettre d'autres documents (comme un permis de conduire) qu'ils hésitaient moins à confier aux organisateurs pour la journée. Une autre observation largement partagée par les participants était la nécessité de redessiner les insignes d'identité, afin que les noms des participants soient plus visibles et facilitent la reconnaissance et le réseautage.

Dans une autre veine, les participants canadiens exhortaient l'OMC à aider les pays de régions mal représentées au symposium comme l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie, à y envoyer des représentants. Ils reconnaissaient cependant que le renforcement des capacités et l'assistance technique vont beaucoup plus loin que l'envoi de représentants de pays en développement à ce genre de réunions.

Utilisation du site Internet de l'OMC et publication de la liste des participants : On a fait remarquer que l'OMC pourrait faire un meilleur usage de son site Internet, notamment en affichant les biographies des conférenciers, des résumés des communications, et une liste des participants avant le début du symposium. Comme les années précédentes, les participants canadiens ont regretté que l'OMC ne publie la liste des participants qu'après le symposium, car cela limite grandement l'aptitude des ONG à « réseauter » pendant l'événement. La raison invoquée est la « confidentialité », motif qui constitue un vrai mystère, étant donné que d'autres organisations internationales publient évidemment de telles listes.

Identification des intervenants et des organisateurs : Une liste des intervenants, indiquant leur titre et l'organisation qu'ils représentent, serait souhaitable, puisque les participants se demandaient souvent qui étaient exactement les intervenants. De même, il y avait peu d'information disponible sur les ONG organisatrices, souvent seulement l'acronyme. Il a été recommandé que les ONG organisatrices de séance soient invitées à fournir une description de leur mandat essentiel et de la composition de leurs adhérents.

Composition des groupes (*panels*), multiplication des séances et responsabilisation des ONG : Tout au long du symposium, on a pu observer une tendance à former des groupes avec des intervenants de points de vue semblables. Certains participants ont interprété cette homogénéité de points de vue dans de nombreux groupes comme une tentative pour éviter les conflits ou même les débats. La séance organisée par Third World Network en est un bel exemple, mais ce n'est certainement pas le seul.

Les participants ont également eu le sentiment qu'un trop grand nombre de séances portaient sur des thèmes similaires, même s'ils étaient abordés sous des angles différents. Ces séances avaient lieu parfois en même temps, ce qui rendait difficile la décision de savoir à laquelle assister. Même si nous sommes conscients du fait que cela peut découler du désir de visibilité ou simplement de rivalités entre les ONG organisatrices, une telle composition va à l'encontre de l'objectif de mieux comprendre les complexités qui caractérisent la plupart des questions à l'ordre du jour à l'OMC et à celui d'échanger véritablement des points de vue et de rechercher un terrain d'entente.

Par conséquent, nous recommanderions de saisir les possibilités de regrouper certaines séances en encourageant les organisations à mettre sur pied ou à coordonner conjointement les séances.

Le regroupement des séances devrait normalement entraîner la constitution de groupes de composition plus diversifiée, ce qui permettrait un enrichissement mutuel, une présentation plus équilibrée des thèmes et des échanges plus intéressants entre les intervenants et les membres du public. Par exemple, les séances sur le commerce Sud-Sud et sur les accords commerciaux régionaux, qui se sont déroulées simultanément et qui ont respectivement débouché sur une analyse très positive et

plutôt négative des accords commerciaux régionaux, auraient pu tirer parti d'un certain mélange des intervenants.

S'il s'avérait difficile de consolider les séances, une solution proposée par un participant canadien serait que le secrétariat de l'OMC organise les séances des deux premiers jours – confiant ainsi à l'OMC la charge de veiller à ce que les intervenants des groupes représentent toute une variété de points de vue - et laisser les ONG organiser les séances du troisième jour, selon la structure et les modalités qu'elles choisissent. De fait, plusieurs participants estimaient que les ONG ont besoin de souplesse pour organiser leurs séances comme elles l'entendent, car ce symposium est l'une de leurs seules chances de faire valoir leurs vues à l'OMC. Ils ont fait valoir qu'il est important de ne pas paralyser les ONG.

Règles d'engagement et allocation du temps : Certains participants ont émis des commentaires sur les longueurs des discours de certains intervenants. Des participants ont suggéré que l'on adopte de meilleures « règles d'engagement », tant pour les présidents que pour les ONG organisatrices, afin que les groupes (*panels*) soient plus uniformes. Une observation positive de ceux qui ont assisté aux symposiums les années précédentes est qu'on disposait cette année de beaucoup de temps de discussion dans les séances. Il semblait également y avoir moins de « frustration » de la part des participants, car la plupart des personnes qui souhaitaient intervenir ont eu l'occasion de le faire, point qui avait causé de graves problèmes au symposium de 2003.

Séance de clôture : La majorité des participants ont eu le sentiment que le symposium prenait fin de façon trop abrupte et qu'il aurait été intéressant d'assister à une dernière séance constituée de remarques de clôture. Dans une telle réunion finale, la totalité ou une partie des modérateurs pourraient se rassembler en séance plénière pour partager les principales conclusions ou les points saillants de leurs séances respectives. Une telle séance plénière serait, pour les participants, l'occasion d'obtenir une image plus complète de l'ensemble des thèmes abordés au cours des trois jours et de partager des réflexions et des conclusions.

Programmes futurs : Quelques suggestions de points à faire figurer à l'ordre du jour de futurs symposiums :

- Services : Point quasiment inexistant dans le programme du symposium de cette année
- Accès aux marchés non agricoles : Sujet également peu abordé
- Mobilité des personnes (mobilité de la main-d'œuvre, migrations, etc.) : Ce point suscite de plus en plus d'intérêt dans les cercles consacrés au développement et au commerce (p. ex., la Commission mondiale sur les migrations internationales, dont le Canada est membre, a été créée par l'ONU en 2004 pour étudier la question). Plusieurs intervenants, dont M. Supachai Panitchpakdi et M<sup>me</sup> Evelyn Herfkens, ont insisté sur la progression considérable qu'afficherait le bien-être dans les pays en développement si la mobilité des personnes y était plus grande.

Dans l'ensemble, cet événement unique en son genre mérite de continuer à être soutenu, en qualité de tribune d'échange sur les questions touchant au commerce et sur ses dimensions économiques et sociales, entre représentants de tous secteurs - négociateurs, groupes de pression, milieu universitaire, ONG, entreprises, syndicats, organismes multilatéraux et autres. De plus, la forte participation du Canada aux

symposiums publics de l'OMC démontre que cet événement présente un intérêt et une importance pour les Canadiens. Cela dit, ce concept de symposium est évolutif et laisse encore une large place à l'amélioration. À partir de nos observations et des commentaires des Canadiens qui participent à cet événement, l'un des principaux défis que doit relever le secrétariat de l'OMC est d'équilibrer le besoin de donner aux ONG le sentiment de participer pleinement à l'événement et le besoin d'en contrôler la qualité, pour que les questions continuent à y être traitées de façon juste et équilibrée, et qu'il continue à attirer des participants de haut calibre.

### Résumé des suggestions d'améliorations

#### **Pour le Canada :**

- Fournir de l'aide aux pays en développement pour qu'ils puissent envoyer des participants au symposium
- Repenser le déroulement de la séance de récapitulation

#### **Pour le secrétariat de l'OMC :**

- Regrouper les séances qui traitent de sujets similaires
- Encourager la diversité des points de vue entre les intervenants
- Encourager les organisations à inviter davantage de femmes à intervenir
- Améliorer les « règles d'engagement »
- Prévoir une séance de clôture
- Publier la liste des participants
- Envisager de faire figurer les thèmes suivants à l'ordre du jour de l'an prochain : services, accès aux marchés non agricoles et mobilité des personnes